



ministère
éducation
nationale



education.gouv.fr

[Accueil](#) > [Le Bulletin officiel](#) > [Bulletin officiel](#) > [2013](#) > [n° 7 du 14 février 2013](#) > [Enseignements primaire et secondaire](#)

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national accordé au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'« Association médiation Lyon »

NOR : MENE1300049A

arrêté du 29-1-2013

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, en date du 29 janvier 2013, l'« Association médiation Lyon », qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.